

CONSEIL CONSULTATIF MINISTÉRIEL DE
L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ

RAPPORT ANNUEL À LA MINISTRE
POUR L'EXERCICE 2009-2010

Ministry of Education

MACSE
c/o Special Education Policy
and Programs Branch
18th floor
900 Bay Street
Toronto ON M7A 1L2

Ministère de l'Éducation

CCMEED
a/s de la Direction des politiques et des
programmes de l'éducation
de l'enfance en difficulté
18^e étage, 900, rue Bay
Toronto ON M7A 1L2



Le 1^{er} septembre 2010

L'honorable Leona Dombrowsky
Ministre de l'Éducation
900, rue Bay
22^e étage, édifice Mowat
Toronto (Ontario)
M7A 1L2

Objet : Rapport annuel du Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté

Madame la Ministre,

Veuillez trouver ci-après le rapport annuel sur les activités du Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté (CCMEED) pour l'exercice 2009-2010. Le rapport fournit aussi les orientations qui seront suivies en 2010-2011.

Le Conseil a apprécié la possibilité de vous rencontrer à titre de ministre de l'Éducation et en particulier de discuter des priorités de la prochaine année scolaire. Le personnel du ministère continue également d'appuyer le Conseil grâce à la Direction des politiques et des programmes de l'éducation de l'enfance en difficulté et a aidé le Conseil à formuler des avis éclairés en temps opportun.

Au cours de l'exercice écoulé, le Conseil a créé deux groupes de travail simultanés – le groupe de travail sur la santé mentale des enfants dans le système scolaire et le groupe de travail sur le renforcement de la capacité des comités consultatifs pour l'enfance en difficulté (CCED). Les membres du Conseil ont été encouragés par la réception enthousiaste qu'ont reçue les rapports produits par ces groupes de travail et en particulier par la publication au moment opportun en mars de votre note de service destinée à tous les CCED concernant votre plan pour une meilleure communication.

Comme toujours, nous sommes heureux de pouvoir vous rencontrer et rencontrer du personnel du ministère pour continuer à discuter des façons dont le Conseil peut formuler des recommandations et soutenir les efforts menés en vue de répondre aux besoins des élèves de l'Ontario.

Je vous prie de recevoir, Madame la Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Le président,

John Wilhelm

Table des matières

- Réalisations en 2009-2010
- Recommandations à la ministre
- Priorités du Conseil en 2010-2011

Annexe 1 Résumé des réunions du Conseil en 2009-2010

Annexe 2 Mandat et structure du Conseil

Annexe 3 Membres en 2009-2010

Réalisations en 2009-2010

Le mandat du Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté (CCMEED) est de conseiller la ministre de l'Éducation sur toute question liée à l'établissement et à la prestation de programmes et de services aux élèves en difficulté.

Le Conseil fait souvent entendre son opinion par l'entremise de ses représentants et représentantes à divers groupes de travail du ministère et d'autres groupes consultatifs d'intervenants. En plus de trois rencontres en personne, les membres du Conseil participent à des téléconférences et répondent à demandes d'observations écrites. Ils recueillent aussi de l'information sur les pratiques réussies et les défis que l'on constate dans les divers secteurs de l'éducation de l'enfance en difficulté et en font part à l'ensemble du Conseil. Le Conseil donne également son avis sur les propositions ou les positions du ministère de l'Éducation et d'autres ministères qui peuvent avoir une incidence sur les élèves ayant des besoins particuliers.

Les priorités et domaines d'intérêt du CCMEED en 2009-2010 correspondent aux objectifs et initiatives stratégiques du ministère en matière d'éducation de l'enfance en difficulté : obligation de rendre compte et pratique fondée sur des preuves, services coordonnés/en collaboration, financement de l'éducation de l'enfance en difficulté, réussite à l'école secondaire.

Les domaines d'intérêt étaient les suivants :

- Curriculum;
- Élaboration des plans d'enseignement individualisés;
- L'apprentissage pour tous;
- Participation des parents/comités consultatif pour l'enfance en difficulté (CCED);
- Sécurité dans les écoles;
- Examen des plans d'éducation de l'enfance en difficulté.

Au cours de l'exercice 2009-2010, le Conseil a eu l'occasion d'offrir des conseils ou de participer à des discussions liées aux priorités et aux domaines susmentionnés et portant sur divers sujets importants touchant les élèves ayant des besoins particuliers. Les membres ont ainsi mené des discussions et formulé des recommandations notamment sur les sujets suivants :

- Financement de l'éducation de l'enfance en difficulté;
- Stratégie visant la réussite des élèves et l'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans;
- Plans d'enseignement individualisés;
- L'apprentissage pour tous : de la maternelle à la 12^e année;
- Bienveillance et sécurité dans les écoles;
- Plans d'éducation de l'enfance en difficulté/Cadre pour l'efficacité des écoles;
- Entente sur la mobilité de la main-d'œuvre;
- Note 140 : *Incorporation des méthodes d'analyse comportementale appliquée (ACA) dans les programmes des élèves atteints de troubles du spectre autistique (TSA)* – résultats du sondage sur la mise en œuvre;
- Santé mentale des enfants et examen des services auxiliaires de santé dans les écoles;
- Participation des parents/renforcement de la capacité des CCED;
- Apprentissage des jeunes enfants;
- Pratiques et orientation du ministère en matière de recherche.

Le CCMEED poursuit sa collaboration avec d'autres ministères en les invitant à participer à ses réunions. De plus, le Conseil a fait connaître son opinion par l'entremise de son président qui a participé à des réunions avec la ministre, le sous-ministre adjoint de la Division de l'apprentissage et du curriculum, et le directeur de la Direction de la planification stratégique pour l'éducation de l'enfance en difficulté.

Le président et des membres du Conseil ont également pris part à des comités consultatifs et aux réunions de divers organismes afin d'y faire connaître les points forts, les besoins et les préoccupations des élèves ayant des besoins particuliers.

Recommandations à la ministre

En 2009, l'honorable Kathleen Wynne, alors ministre de l'Éducation, a demandé au CCMEED de se concentrer plus particulièrement sur les domaines de la santé mentale des enfants et de la participation des parents/du renforcement de la capacité des CCED. En réponse à cette demande, deux groupes de travail ont été formés.

La création de ces groupes de travail visait à ce que les recommandations formulées par le Conseil demeurent stratégiques et axées sur les priorités globales du gouvernement et sur celles de la direction responsable de l'éducation de l'enfance en difficulté. On s'est tout particulièrement attaché à faire en sorte que les réflexions des secteurs individuels continuent d'être entendues et soient incorporées aux recommandations des membres du Conseil.

Renforcement de la capacité des CCED

Le groupe de travail du CCMEED sur le renforcement de la capacité des CCED s'est réuni avec du personnel de la Direction des politiques et des programmes de l'éducation de l'enfance en difficulté et du Bureau de la participation des parents. Les discussions ont porté sur la Stratégie ontarienne d'équité et d'éducation inclusive, l'engagement envers la participation des parents et le rôle joué par le CCMEED dans la participation des CCED. Le groupe de travail a élaboré une proposition de plan d'action pour le renforcement de la capacité des CCED, qui a été présentée à la ministre Wynne en octobre 2009. Depuis la présentation de ce plan d'action, le ministère de l'Éducation continue de répondre aux recommandations du CCMEED concernant le renforcement de la capacité des CCED. Parmi les principales activités à cet égard, on peut citer les suivantes :

- Le 12 mars 2010, l'honorable ministre Dombrowsky a envoyé une lettre aux CCED pour les remercier du rôle vital qu'ils jouent pour soutenir les élèves ayant des besoins particuliers.
- Le ministère a demandé que les CCED examinent le site Web d'apprentissage électronique actuellement en place et fournissent des observations aux fins des modifications éventuelles qui pourraient y être apportées.
- Un questionnaire destiné aux CCED fut élaboré en consultation avec le CCMEED et diffusé aux CCED le 29 septembre 2010. Grâce à ce questionnaire, les CCED pourront faire connaître leurs commentaires sur leurs pratiques efficaces, leur orientation, leurs ressources et la participation du public.

Santé mentale des enfants

Ce groupe de travail du CCMEED a discuté du bien-être mental des élèves relativement à l'éducation. En particulier, les membres du Conseil ont rencontré du personnel de la Direction des politiques et des programmes de l'éducation de l'enfance en difficulté et de trois autres ministères pour discuter des pratiques de collaboration entre fournisseurs de soins. Le

9 décembre 2009, le Conseil a présenté un exposé de position sur la santé mentale des élèves intitulé *Mental Health Collaboration, Building the Village – Guiding Principles*. Depuis, le président du Conseil ainsi que d'autres membres ont participé à divers forums intersectoriels portant sur la santé mentale des enfants et des jeunes.

Priorités du Conseil en 2010-2011

Le Conseil a été heureux de rencontrer la nouvelle ministre de l'Éducation, l'honorable Leona Dombrowsky. Les membres ont profité de cette occasion pour réitérer le rôle du CCMEED pour ce qui est d'appuyer la ministre et de lui faire des recommandations. On a également discuté des priorités et domaines d'intérêt pour le prochain exercice.

Au cours du prochain exercice, le Conseil continuera de se pencher sur les domaines liés à la prestation de services aux élèves ayant des besoins particuliers. Pour ce faire, des consultations auront lieu au cours des trois réunions prévues pendant l'exercice. En outre, les membres participeront à plusieurs audioconférences ainsi qu'à des discussions et à des forums, et répondront aux demandes d'avis provenant du ministère.

D'autres groupes de travail seront créés au cours du prochain exercice. Le CCMEED a commencé le processus d'élaboration des priorités en consultation avec le personnel du ministère. Les premières discussions porteront sur les domaines prioritaires possibles en matière de transition, les programmes et services visés par l'article 23, le financement de l'éducation de l'enfance en difficulté, les plans d'amélioration des conseils scolaires et le cadre pour l'efficacité des écoles.

Le Conseil a maintenu son processus d'évaluation continue de sa propre efficacité. Le résumé des évaluations formulées par les membres du Conseil est présenté à tous les membres et au personnel du ministère après chaque réunion. De plus, conformément au décret, le ministère a entamé un examen du Conseil. Cet examen portera sur trois principaux domaines : obligation de rendre compte, processus opérationnels (y compris les questions liées à la composition du Conseil et à la nomination des membres), planification et conseils stratégiques. Le personnel de la Direction des politiques et des programmes de l'éducation de l'enfance en difficulté travaillera avec le Conseil pour effectuer cet examen qui devrait être terminé d'ici l'automne 2010.

ANNEXE I

Résumé des réunions du Conseil 2009-2010

Membres

Le Conseil tient à souligner la contribution des membres dont le mandat a pris fin le 31 mars 2010 :

- Jennifer Cantello Daw, membre représentant la catégorie Troubles envahissants du développement/autisme;
- Tyler Meredith, membre représentant la catégorie les Élèves et jeunes.

Le Conseil désire également souligner la contribution de Sabeena Ali, membre représentant la catégorie Cécité et basse vision, qui a démissionné en 2010.

Réunions

Le Conseil a tenu ses réunions les 10 et 11 juin 2009, les 14 et 15 octobre 2009, et le 17 février 2010.

L'ordre du jour de la réunion de juin 2009 comprenait les points suivants :

- Entente sur la mobilité de la main-d'œuvre – implications pour le personnel enseignant.
- Consultation sur le guide pédagogique en matière de soins et de bien-être à l'école.
- Plans d'éducation de l'enfance en difficulté des conseils scolaires.

L'ordre du jour de la réunion d'octobre 2009 comprenait les points suivants :

- Note 140 : *Incorporation des méthodes d'analyse comportementale appliquée (ACA) dans les programmes des élèves atteints de troubles du spectre autistique (TSA)* – résultats du sondage sur la mise en œuvre présentés au CCMEED et aux membres du Groupe de référence en matière d'autisme.
- Groupe de travail sur la santé mentale des enfants dans le système scolaire et groupe de travail sur le renforcement de la capacité des comités consultatifs pour l'enfance en difficulté (CCED) (groupes de travail du CCMEED).
- Examens de l'Allocation au titre du volet Incidence spéciale et de l'Allocation au titre du volet Équipement personnalisé.
- Stratégie visant la réussite des élèves et l'apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans – liens continus vers l'éducation de l'enfance en difficulté.
- Consultations avec les membres du CCMEED concernant les plans d'éducation de l'enfance en difficulté/le Cadre pour l'efficacité des écoles et les plans d'enseignement individualisés.

L'ordre du jour de la réunion de février 2010 comprenait les points suivants :

- Apprentissage des jeunes enfants, L'apprentissage pour tous : de la maternelle à la 12^e année; CCED.
- Examen des services auxiliaires de santé dans les écoles (grandes lignes et consultation).

ANNEXE 2

MANDAT ET STRUCTURE DU CONSEIL

Constitué en 1974, le Comité consultatif sur l'éducation de l'enfance en difficulté a été constamment renouvelé et s'appelle aujourd'hui le Conseil consultatif ministériel de l'éducation de l'enfance en difficulté (CCMEED). Voici la description du mandat et de la structure du Conseil pour l'exercice 2009-2010.

Le Conseil donne des avis à la ministre de l'Éducation sur toute question se rapportant à l'établissement et à la prestation de programmes et de services aux élèves en difficulté, y compris l'identification des élèves ayant des besoins particuliers et la prestation de programmes d'intervention précoce à leur intention.

En particulier, le Conseil :

- répond aux propositions ou aux positions du ministère de l'Éducation ou d'autres ministères qui lui sont présentées;
- relève les préoccupations que soulève la prestation des programmes et services destinés aux élèves en difficulté et fournit des renseignements, des avis et des recommandations à l'attention du ministère;
- présente à la ministre un rapport annuel et des recommandations;
- se réunit jusqu'à trois fois par an pendant un maximum de quatre jours et demi par an.

La structure de la composition du Conseil a été modifiée en 1996. Au lieu de sièges destinés à des organismes particuliers, le Conseil comprend aujourd'hui :

- un siège pour chacune des dix anomalies;
- un siège pour chacune des neuf catégories d'intervenants du milieu de l'éducation et des autres professions;
- un siège pour une ou un élève;
- un siège pour les communautés autochtones;
- un siège sans droit de vote pour le ministère des Services sociaux et communautaires;
- un siège sans droit de vote pour le ministère des Services à l'enfance et à la jeunesse;
- un siège sans droit de vote pour le ministère de la Santé et des Soins de longue durée;
- un siège sans droit de vote pour le ministère de la Formation et des Collèges et Universités;
- deux représentants de la communauté francophone et deux représentants des milieux catholiques, nommés parmi les membres susmentionnés.

Les membres du CCMEED sont nommés pendant au plus deux mandats de trois ans chacun. Le ministère envoie une lettre d'« appel de demandes » à des organismes sélectionnés s'intéressant à l'éducation de l'enfance en difficulté dans les domaines liés aux prochains postes vacants. Les personnes intéressées doivent présenter directement leur candidature au Secrétariat des nominations, qui réunit les demandes et les transmet au Bureau de la ministre. Les demandes sont alors évaluées et présentées à la ministre aux fins d'une décision.

ANNEXE 3

MEMBRES DU CONSEIL CONSULTATIF MINISTÉRIEL DE L'ÉDUCATION DE L'ENFANCE EN DIFFICULTÉ DU 1^{ER} AVRIL 2009 AU 31 MARS 2010

Anomalie ou communauté d'intérêt représentée	Membres
<u>Président du Conseil</u>	John Wilhelm
<u>Catégories d'anomalie</u>	
Difficultés d'apprentissage/communauté francophone	Raoul Romain
Troubles envahissants du développement/autisme	Poste vacant
Surdit�� et surdit�� partielle	Joanne Cripps
Douance	David Mason
Handicap de d��veloppement	Susan Blekkenhorst
C��cit�� et basse vision	Poste vacant
Handicap physique	Alison Morse
Anomalies multiples	Tracy Grant
Trouble ��motionnel, trouble comportemental	Robert Savage
<u>Groupes du milieu de l'��ducation</u>	
Vice-pr��sident du Conseil/agentes et agents de supervision	Warren Kennedy
Conseill��res et conseillers scolaires/ communaut�� catholique	Linda Ward
Directrices et directeurs d'��cole	Marlene Pike
Enseignantes et enseignants/communaut�� francophone	Jean-Baptiste Arhanchiague
Aides-enseignantes et aides-enseignants	Lois Parkinson
<u>Soutien professionnel</u>	
Personnel m��dical	D ^r Arlette LeFebvre
Psychologues	Joe Trovato
Travailleuses et travailleurs sociaux/communaut�� catholique	Marianne Saade
Orthophonistes	Ruth Jones
<u>Communaut�� autochtone</u>	Bonny Cann
<u>��l��ves et jeunes</u>	Poste vacant